

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES DU CLUB	P. 02
INFORMATIONS SECTION CHEERLEADING	P. 03
DOSSIER DE LICENCE	P. 04
• FICHE ADHÉSION	P.05
• FICHE FINANCIÈRE	P.06
• CERTIFICAT MÉDICAL	P.07
• RÉGLEMENT INTÉRIEUR & CHARTE	P.10
• AUTORISATIONS	P.12
SOUTIEN AU CLUB	P. 13
SYSTÈME DE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT	P. 14
PROPOSITION D'ASSURANCE SPORTMUT	P. 15

GRENOBLE

FORT ET DROIT

FICHE CONTACTS

LES CENTAURES DE GRENOBLE

ADRESSE POSTALE	BP 121 – 38001 GRENOBLE CEDEX 1
SIÈGE SOCIAL	23 BOULEVARD GAMBETTA – 38001 GRENOBLE CEDEX 1
TÉLÉPHONE	04 26 78 05 10
MAIL	CONTACT@CENTAURES-FOOTUS.COM
SITE WEB	WWW.CENTAURES-FOOTUS.COM

BUREAU DIRECTEUR

POSTE	ELU	MAIL
PRÉSIDENT	LAURENT LAMBERT	PRESIDENT@CENTAURES-FOOTUS.COM
TRÉSORIÈRE	A VENIR	TRESORIER@CENTAURES-FOOTUS.COM
SECRÉTAIRE	THOMAS DEPLAN	SECRETAIRE_GENERALE@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS	VACANT	PRESIDENT@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA COMMUNICATION	ALEXIS BARBOTIN	COMMUNICATION@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE	EMMANUEL ANDRÉ	ASSOCIATIF@CENTAURES-FOOTUS.COM
DIRECTION SPORTIVE FOOTBALL AMÉRICAIN	DAVID GOULD	DIRECTION_FOOT@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENTE - DIRECTION SPORTIVE FLAG	ELSA FATET	DIRECTION_FLAG@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENTE - DIRECTION SPORTIVE CHEERS	ALIX GIRARD	DIRECTION_CHEER@CENTAURES-FOOTUS.COM
GESTION ADMINISTRATIVE / GESTION DES LICENCES		ADMINISTRATIF@CENTAURES-FOOTUS.COM
AMBASSADEURS	CELIL TARTIK & HERVÉ MALDERA	CONTACT@CENTAURES-FOOTUS.COM

SALARIÉS

POSTE	NOM	MAIL
AGENT DE DÉVELOPPEMENT	SEBASTIEN FATET	SEBASTIEN.FATET@CENTAURES-FOOTUS.COM
DIRECTEUR SPORTIF & HEAD COACH	DAVID GOULD	DAVID.GOULD@CENTAURES-FOOTUS.COM

ENTRAINEMENTS

	CATÉGORIE	ANNÉES	COMPÉTITIONS	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE	UNIFORME	BOW
PÔLE DE FORMATION JEUNES	MINIS	2012 À 2014	OUI	MARDI 17H30/19H30	GYMNASE JOSEPH VALLIER	115 €	40 €	10 €
	YOUTHS	2009 À 2011	OUI	MARDI 18H/19H30 JEUDI 17H30/18H30	GYMNASE JOSEPH VALLIER	145 €	40 €	10 €
	JUNIORS	2005 À 2008 (AVEC OU SANS EXPÉRIENCE) 2004 DÉBUTANTS	OUI	MERCREDI 14H/15H30 SAMEDI 14H/15H30	GYMNASE JOSEPH VALLIER	155 €	140 €	10 €
	PARTICIPATION À DES COMPÉTITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES							
PÔLE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT SENIORS	CATÉGORIE	ANNÉES	CHAMPIONNAT	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE		
	SENIORS B	2004 AVEC EXPÉRIENCE ET AVANT	OUI	VENDREDI 17H45/19H15 SAMEDI 12H / 14H	GYMNASE EUROPOLE GYMNASE JOSEPH VALLIER	165 €	140 €	10 €
PÔLE PERFORMANCE SENIORS	CATÉGORIE	ANNÉES	CHAMPIONNAT	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE		
	SENIORS A TRYOUT*	2003 ET AVANT	OUI	MERCREDI 19H/20H30 VENDREDI 19H30/21H30	GYMNASE JOSEPH VALLIER	185 €	140 €	10 €
PARTICIPATION À DES COMPÉTITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES								
PÔLE ANIMATION	CATÉGORIE	ANNÉES	CHAMPIONNAT	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE		
	SIDELINE	2008 ET AVANT	NON	SAMEDI 16H30 / 18H30	GYMNASE JOSEPH VALLIER	120 € OU 30 €**	140 €	10 €
SÉANCES DE PERFECTIONNEMENT	ACTIVITÉ	SECTIONS	DURÉE	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE		
	OPEN GYM	JUNIORS SENIORS	TOUTE LA SAISON	SAMEDI 15H / 17H	GYMNASE JOSEPH VALLIER	INCLUS		10 €

* si vous êtes intéressés par les Try Outs, merci de prendre contact avec la direction cheer.

** si déjà inscrit en section compétition

INFORMATIONS COMPÉTITIONS ET CAMPS

	MINIS	YOUTHS	JUNIORS	SENIORS B	SENIORS A
COMPÉTITIONS		COMPÉTITIONS FFFA = QUALIFS EN RÉGION (COVOITURAGE) + ÉVENTUELLEMENT FINALE (BUS ET HÉBERGMENT À PRÉVOIR)	COMPÉTITIONS FFFA = QUALIFS EN RÉGION (COVOITURAGE) + ÉVENTUELLEMENT FINALE (BUS ET HÉBERGMENT À PRÉVOIR)	COMPÉTITIONS FFFA = QUALIFS EN RÉGION (COVOITURAGE) + ÉVENTUELLEMENT FINALE (BUS ET HÉBERGMENT À PRÉVOIR)	COMPÉTITIONS FFFA = QUALIFS EN RÉGION (COVOITURAGE) + ÉVENTUELLEMENT FINALE (BUS ET HÉBERGMENT À PRÉVOIR)
	OPEN DE SURY	OPEN DE SURY	OPEN DE SURY	OPEN DE SURY	OPEN DE LYON
	OPEN DE LYON	OPEN DE LYON	OPEN DE LYON	OPEN DE LYON	PRÉVOIR FRAIS DE DÉPLACEMENT OU COVOITURAGE
	PRÉVOIR FRAIS DE DÉPLACEMENT OU COVOITURAGE	PRÉVOIR FRAIS DE DÉPLACEMENT OU COVOITURAGE	PRÉVOIR FRAIS DE DÉPLACEMENT OU COVOITURAGE	PRÉVOIR FRAIS DE DÉPLACEMENT OU COVOITURAGE	COMPÉTITION LIVE YOUR LEGACY BIRMINGHAM = 120€ ENVIRON (PAIEMENT EN 2 CHÈQUES EN AVRIL ET MAI)
CAMPS AVEC UN INTERVENANT	1 PAR AN = 15€ À RÉGLER LE JOUR J AU PLUS TARD	1 PAR AN = 15€ À RÉGLER LE JOUR J AU PLUS TARD	1 PAR AN = 15€ À RÉGLER LE JOUR J AU PLUS TARD	1 PAR AN = 15€ À RÉGLER LE JOUR J AU PLUS TARD	3 PAR AN = 3 FOIS 20€ À RÉGLER AU PLUS TARD LE JOUR J

PIÈCES À FOURNIR

Les pièces ci-dessous sont **obligatoires et doivent être remise au responsable administratif chargé de récupérer les licences.**

Le dossier est à rendre lors de permanences qui auront lieu en parallèle des entraînements en septembre ou à envoyer par mail à administratif@centaures-footus.com
Un dossier incomplet sera mis en attente et le licencié ne sera pas autorisé à s'entraîner tant qu'il n'aura pas fourni la (ou les) pièce(s) manquante(s) au dossier.

Merci de cocher chaque case ci-dessous afin de vérifier la présence de l'ensemble des pièces :

- La fiche d'adhésion avec le paiement de la cotisation précisé dans la fiche financière (page 5)
- Le formulaire de licence signé et accompagné du certificat médical (page 8 et 9)
- La fiche du règlement intérieur du club datée et signée (page 10 et 11)
- La fiche d'autorisation de droit à l'image (page 12)
- Pour les mineurs, la fiche d'autorisation parentale avec copie de carte de sécurité sociale et de mutuelle (page 12)
- La fiche d'adhésion à la mutuelle SPORTMUT complétée et signée (page 16)
- Pour une 1^{ère} inscription aux Centaures, une photo d'identité et une copie d'une pièce d'identité

Le dossier de licence est à rendre au plus vite pour des raisons d'assurance.

- La période de découverte est limitée aux deux premières semaines de septembre selon les modalités à voir avec chaque entraîneur.
- Au-delà, l'accès aux entraînements ne sera autorisé qu'une fois le dossier de licence rendu COMPLET avant le 1er octobre

Souscription des licences en ligne

Par l'intermédiaire de HelloAsso, vous pouvez adhérer à l'association Les Centaures de Grenoble contre le versement d'une partie ou de la totalité de votre adhésion.

Pour finaliser votre souscription, il vous suffira de télécharger le dossier en ligne et de venir le déposer avec le solde du paiement lors des permanences assurées au cours des entraînements. Si vous souscrivez plusieurs licences, ajoutez-les simplement à votre panier. La remise sur les adhésions multiples vous sera appliquée lors du versement du solde.

FICHE D'ADHÉSION CHEERLEADING

INFORMATIONS GENERALES

CATÉGORIE	<input type="checkbox"/> MINIS	<input type="checkbox"/> YOUTHS	<input type="checkbox"/> JUNIORS	<input type="checkbox"/> SENIORS A	<input type="checkbox"/> SENIORS B	<input type="checkbox"/> SIDELINE
TYPE DE LICENCE	<input type="checkbox"/> ATHLÈTE	<input type="checkbox"/> JOUEUR DOUBLE LICENCE CHEER/FLAG	<input type="checkbox"/> ARBITRE / JUGE	<input type="checkbox"/> ENCADRANT	<input type="checkbox"/> DIRIGEANT	
REMISE DOUBLE LICENCE (VOIR P 06)	<input type="checkbox"/> SENIORS - 40 EUROS		<input type="checkbox"/> JEUNES - 30 EUROS			
CENTRE DE FORMATION U16/U19	<input type="checkbox"/> OUI		<input type="checkbox"/> NON			
NOM				PRÉNOM		
ADRESSE						
TÉLÉPHONE				MAIL		
DATE DE NAISSANCE				NATIONALITÉ		
EXPÉRIENCE DU CHEER				CLUB FORMATEUR		
SPORT DÉJÀ PRATIQUÉ				PRÉPARATION PHYSIQUE (SI OUI NOM DE LA SALLE)		
DISPOSEZ-VOUS DU BREVET SECOURISTE PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE (NIVEAU 1)					<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
BÉNÉVOLAT	<input type="checkbox"/> JE SUIS INTÉRESSÉ POUR FAIRE DES ACTIONS BÉNÉVOLES AU SEIN DES CENTAURES					
	<input type="checkbox"/> J'AI DES COMPÉTENCES QUE JE SERAI INTÉRESSÉ DE PARTAGER AU SEIN DES CENTAURES					

INFORMATIONS FAMILIALES

PROFESSION DU PÈRE						
TÉL DU PÈRE				MAIL DU PÈRE		
PROFESSION DE LA MÈRE						
TÉL DE LA MÈRE				MAIL DE LA MÈRE		

INFORMATIONS ETUDE/EMPLOI

ETUDES ACTUELLES				ETUDES ENVISAGÉES		
DOMAINE D'ACTIVITÉ				EMPLOI		

INFORMATIONS MATERIEL

TENUE DE COMPETITION

LES MESURES DE L'UNIFORME QUE CHAQUE ATHLÈTE ACHÈTE SERONT PRISES PENDANT L'ENTRAÎNEMENT.

TAILLE HAUT	MESURES PRISES À L'ENTRAÎNEMENT :
TAILLE BAS	MESURES PRISES À L'ENTRAÎNEMENT :

TEXTILE INCLUS

TAILLE T-SHIRT (COMPRIS DANS LE PACK D'INSCRIPTION)	<input type="checkbox"/> XXS	<input type="checkbox"/> XS	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	<input type="checkbox"/> 2XL
		<input type="checkbox"/> 3XL	<input type="checkbox"/> 4XL	<input type="checkbox"/> 5XL			



FICHE FINANCIERE	
ADHÉSION AU CLUB ET COTISATION SPORTIVE	<p>POUR LA CATÉGORIE SENIORS A (NÉ EN 2004 ET AVANT) : 185 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB • 29.30 EUROS DE PART FÉDÉRALE • 135.70 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION <p>POUR LA CATÉGORIE SENIORS B (NÉ EN 2004 SURCLASSÉ ET AVANT) : 165 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB • 29.30 EUROS DE PART FÉDÉRALE • 115.70 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION <p>POUR LA CATÉGORIE JUNIORS (NÉ ENTRE 2004 ET 2008) : 155 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB • 17,10 EUROS DE PART FÉDÉRALE • 117.90 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION <p>POUR LA CATÉGORIE YOUTS (NÉ ENTRE 2009 ET 2011) : 145 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB • 17.10 EUROS DE PART FÉDÉRALE • 107.90 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION <p>POUR LA CATÉGORIE MINIS (NÉ ENTRE 20012 ET 2014) : 115 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB • 17.10 EUROS DE PART FÉDÉRALE • 77.90 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION
MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉ PAR LE CLUB	<p>LE RÈGLEMENT PEUT SE FAIRE AVEC LES MOYENS SUIVANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ESPÈCES (UNE SEUL TRAITE) • CHÈQUE À L'ORDRE DES CENTAURES (POSSIBILITÉ DE PAYER AVEC 3 CHÈQUES SUR 3 MOIS CONSÉCUTIFS) • CHÈQUE JEUNE ISÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL • LE PASS' RÉGION (DANS CE CAS MERCI D'INDIQUER LE N° DU PASS :) • ACOMPTE PAR CARTE BANCAIRE SUR TICKASSO ET SOLDÉ À LA REMISE DU DOSSIER DE LICENCE
RÉDUCTION DE LA COTISATION SPORTIVE	<p>LA REMISE SUIVANTE EST EFFECTUÉE SUR LA COTISATION SPORTIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOUBLE LICENCE FLAG ET CHEERLEADING : LE CLUB PROPOSE UNE RÉDUCTION AU LICENCIÉ EN CAS DE PRISE DE LICENCE DANS LA SECTION CHEERLEADING ET FLAG. <p style="text-align: center;">RÉDUCTIONS BASÉES SUR LES CATÉGORIES CHEERLEADING : SENIORS - 40 EUROS / JEUNES - 30 EUROS</p> <p style="text-align: center;"><u>CONDITION :</u> RENDRE IMPÉRATIVEMENT LES 2 DOSSIERS DE LICENCE EN MÊME TEMPS</p>

FORMULAIRE DE LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Le formulaire de licence page suivante doit être rempli par le licencié, signé et être accompagné d'un **certificat médical rempli par un médecin** précisant l'autorisation de la pratique du sport et de l'arbitrage.

A ne fournir qu'en cas de :

- Première licence
- Si vous avez répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01
- Si votre dernier certificat médical date de plus de 3 ans

Surclassement : se fait sur décision du directeur sportif après consultation des entraîneurs.

Ce surclassement est gratuit et permet d'intégrer les entraînements et les compétitions de la catégorie supérieure et de prendre ses marques au sein de sa future section.

Voici ci-dessous une liste de professionnels de santé.

En aucun cas le club ne vous oblige à voir ces professionnels, nous vous proposons leur contact du fait de leur compétence et connaissance du football américain, du flag, du cheerleading et du fait qu'ils tenteront de vous obtenir un rendez-vous rapidement si vous leur précisez que vous êtes licencié aux Centaures.

MEDECINS		
BAPTISTE MEUNIER	4 AV 8 MAI 1945 38400 - SAINT MARTIN D'HÈRES	04 76 62 27 95
JEAN-PIERRE ALLAMANO	32 RUE GAY LUSSAC 38100 - GRENOBLE	04 76 46 37 39
JACQUES BOUCHAUD (MÉDECIN DU SPORT)	20 AVENUE DU 8 MAI 1945 38130 - ECHIROLLES	04 76 09 38 60
KINÉSITHÉRAPEUTE-OSTHÉOPATHE		
EMMANUEL AZAN (CABINET KINÉ)	21 PLACE DES GÉANTS 38100 - GRENOBLE	06 60 33 80 82
EMMANUEL AZAN (CABINET OSTHÉO)	40 AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE 38100 - GRENOBLE	
WILLIAM BRIS (CABINET KINÉ)	94 RUE CHARLES MICHELS 38600 - FONTAINE	04 76 26 63 17
CABINET DE RADIOLOGIE		
DR. COHEN ET BRUTTMANN	31 BD. JOLIOT-CURIE 38600 FONTAINE	04 76 53 53 00



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Nom :

Prénom :

Signature :

RÈGLEMENT INTERIEUR

Loi 1901 – Article 1 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes **mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices** »

En tant qu'adhérent aux Centaures de Grenoble, et indépendamment de mon statut de licencié sportif, **J'AI LE DROIT** à une contrepartie qui est la raison de mon appartenance à ce club. En retour, **J'AI LE DEVOIR** d'une participation active indispensable à son fonctionnement. Sans participation de l'ensemble des adhérents au projet du club, sa survie est remise en cause.

Les dirigeants de l'association sont élus par voie démocratique lors des assemblées générales. Les adhérents présents aux assemblées les choisissent, ainsi que le projet qu'ils vont porter. Par la suite, les choix sportifs et administratifs sont pris par les dirigeants élus, dans l'intérêt sportif du club et de sa pérennité. Ceci constitue aussi bien un respect de leur engagement qu'un engagement de respect de la part des adhérents envers leurs dirigeants, vis-à-vis des décisions prises dans l'intérêt commun.

En cas de problème vis-à-vis de ma situation par rapport au club, j'ai la possibilité de contacter mon manager de section pour trouver une solution adaptée. En cas de désaccord sur la solution, le litige pourra, le cas échéant, être soumis à la commission concernée ou aux dirigeants du club.

En devenant adhérent aux Centaures de Grenoble, je m'engage, après en avoir pris connaissance, à respecter le règlement intérieur de l'association dont les règles sont définies ci-après.

Article 1 : Engagement au club

Pour participer aux entraînements et aux rencontres, l'adhérent doit avoir rendu un dossier de licence complet et être à jour de ses cotisations. Aucune exception ne sera faite.

Article 2 : Engagement associatif

Tout adhérent s'engage à répondre aux sollicitations du club (à minima par une participation ponctuelle et si possible par une participation régulière). Chaque « action » effectuée par un adhérent sera suivie et l'importance de sa participation sera reconnue et valorisée.

Article 3 : Respect des équipements

Les équipements sportifs mis à la disposition des adhérents doivent être respectés. Ceci inclut les vestiaires qui doivent être laissés propres après utilisation. Tout adhérent qui dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition pourra faire l'objet de sanctions décidées par les dirigeants ou la commission de discipline (remboursement, mise à pied, ...)

Article 4 : Respect de la personne

Tout adhérent doit respecter ses entraîneurs (eux-mêmes engagés à vous respecter) et appliquer scrupuleusement leurs consignes (respect des horaires, respect des consignes de jeu et de sécurité, respect des décisions...) Tout adhérent doit respecter ses adversaires (joueur et public) au cours d'une rencontre ainsi que les installations des clubs où il est appelé à se rendre. Tout adhérent doit respecter l'arbitre ou le juge, accepter et se soumettre à ses décisions. Tout adhérent doit respecter les dirigeants et bénévoles du club sans lesquels il n'y aurait pas de pratique sportive possible.

Article 5 : Amendes pour exclusion

En cas d'exclusion lors d'une rencontre imputable à un comportement inapproprié, l'adhérent sera tenu de payer l'amende inhérente et pourra être convoqué par le conseil de discipline.

Quelques rappels utiles :

N'oubliez jamais que vous représentez « l'image » de votre club. Pour l'organisation d'un match à domicile, plusieurs dizaines de bénévoles sont nécessaires : sans bénévoles, il n'y aurait pas de compétition possible.

Les convocations d'assemblée générale seront adressées par courrier électronique aux adhérents dans un délai de quinze jours minimum avant la date.

Ne vous demandez pas en permanence ce que le club peut faire pour vous, mais pensez aussi à ce que vous pouvez faire pour le club.

L'adhérent (nom + prénom) accepte le règlement intérieur

Le : / /

Mention « Lu et approuvé » + Signature

CHARTRE CHEERLEADERS

Article 1 : Les entraînements

Afin que l'entraînement débute à l'heure prévue, il convient que les athlètes arrivent 10 min avant. Les retards intempestifs pénalisent la bonne tenue de l'entraînement. Si l'entraîneur le juge utile, l'entraînement sera prolongé du fait du retard des athlètes.

Les coachs peuvent modifier les horaires des entraînements mais devront prévenir les athlètes et/ou parents dans un délai raisonnable.

Toute absence devra être justifiée (maladie, décès d'un proche) auprès du coach responsable de la section soit par mail ou par téléphone dès que possible afin de réorganiser l'entraînement. Les absences répétitives désorganisent l'ensemble de l'équipe. La régularité aux entraînements permet aux sportives de s'épanouir dans la pratique du cheerleading.

Les parents ne peuvent assister aux entraînements, pour le bon déroulement et la concentration des athlètes. Cependant, une salle est mise à disposition pour patienter jusqu'à la fin de l'entraînement.

Les parents doivent être présents à l'heure de fin d'entraînement pour récupérer la cheerleader. Au-delà de cette heure, nous ne sommes plus responsables de l'athlète. Si vous choisissez de laisser rentrer votre enfant par ses propres moyens, nous ne saurions être retenus pour responsables en cas de problème.

Article 2 : La vie du club

Les dates et horaires des manifestations seront donnés lors des entraînements via une **convocation**.

Lors de l'entraînement, certaines modalités pourront être données à l'athlète. Le coach reste disponible à la fin de l'entraînement pour plus d'explications.

Nous organisons tout au long de l'année **des actions commerciales** sollicitant votre entourage afin de récolter des fonds et permettent à toutes, même avec des moyens financiers modérés, d'exercer notre sport (vente de calendriers, vente de galettes des rois, paquets cadeaux en supermarché, tombolas...)

Les trajets en bus pour les compétitions et représentations en dehors du département sont organisés par le club pour des raisons pratiques, en bus ou en covoiturage. Une participation vous est demandée à cette occasion, en fonction du nombre d'accompagnateurs. En cas d'absence non justifiée à une animation nécessitant la réservation d'un bus par le club, la participation forfaitaire reste due par la cheerleader et ses accompagnateurs.

Article 3 : Les tenues

Entraînement : Chaque cheerleader doit se présenter en tenue sportive appropriée à chaque entraînement. Un pack de tenue d'entraînement sera proposé à l'achat en début de saison.

Compétition : Un uniforme de compétition sera prêté par le club pour la saison, remis contre un **chèque de caution de 150€**. Nous les récupérerons au dernier entraînement. Ils doivent **être lavés par vos soins à la main uniquement** (laver à l'eau froide le haut et le bas séparément pour éviter les transferts de couleur, jamais de machine à laver, même à froid) et le repassage est interdit. Dès lors qu'un uniforme sera rendu en mauvais état ou ne sera pas restitué, le chèque de caution sera encaissé.

Article 4 : Le Comportement

Les sportifs s'engagent à **respecter leurs coaches, membres du bureau, et les membres de leur équipe., ainsi que les dirigeants**, les bénévoles, les encadrants, les équipes adverses, les juges et supporters lors des entraînements ou rencontres. Néanmoins, si nos sportifs sont victimes d'incivilités, il convient de nous le faire remonter afin d'en avertir le club concerné.

Tous les membres de l'association ne doivent pas créer ou alimenter d'animosité ou de conflit sur Internet ou les réseaux sociaux envers d'autres athlètes, clubs ou instances de la FFFA, ni à titre personnel, ni en engageant la respectabilité du club.

Chaque athlète est responsable de l'image du club et ne doit pas la dénigrer.

Les athlètes s'engagent également à ne pas divulguer d'informations confidentielles du club.

Notre discipline demande sérieux et rigueur, **ainsi tout comportement inapproprié ou irrespectueux d'une cheerleader lors d'un entraînement ou d'une représentation sera suivi d'une convocation des parents** pour éviter que la situation ne se renouvelle. Un comportement inapproprié envers les entraîneurs, membres du bureau, autres cheerleaders, réitéré après un premier avertissement pourra entraîner le renvoi de la cheerleader, à tout moment de l'année, sans remboursement de cotisation.

La consommation d'alcool, de tabac et de drogue est strictement interdite pendant les entraînements, camps, et compétitions.

L'adhérent (nom + prénom) accepte le règlement intérieur

Le : / /

Mention « Lu et approuvé » + Signature

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) : résidant à l'adresse suivante:

- Accepte d'être filmé et photographié/donne l'autorisation de filmer et photographier mon enfant
- M'engage à ne faire aucune restriction à ce droit à l'image et ne demande aucune contrepartie au club « Les Centaures »
- Donne l'autorisation au club « Les Centaures » de présenter cette image dans le respect des droits de la personne pour toute diffusion et sur tous les supports jugés utiles par le club « Les Centaures »

Fait à :

Le : / /

Mention « Lu et approuvé » et signature du (ou des) responsable(s) légal :

AUTORISATION PARENTALE (OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS)

Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame : résidant à l'adresse suivante:

Père – Mère – Tuteur légal (rayer les mentions inutiles) autorise mon enfant (Nom et Prénom)

- À la pratique du football américain
- À participer aux déplacements organisés dans le cadre des compétitions et de ce fait à monter éventuellement dans un véhicule du club, d'un parent ou d'un bénévole de l'association
- Autorise les accompagnants responsables de la section à prendre les dispositions nécessaires à sa sécurité ainsi que toute mesure d'urgence médicale ou chirurgicale qui s'imposent en cas d'accident. Je m'engage à régler les dépenses consécutives aux soins.

Personne(s) à contacter en cas d'urgence:

Père : Tél :

Mère : Tél :

Autre : Tél :

Numéro de sécurité sociale :

Merci de joindre une photocopie de la carte de sécurité sociale

Mutuelle complémentaire :

Merci de joindre une attestation de la mutuelle complémentaire

Fait à :

Le : / /

Mention « Lu et approuvé » et signature du (ou des) responsable(s) légal :

BENEVOLAT / COACHING / ARBITRAGE

Les Centaures recherchent continuellement des bénévoles pour contribuer à la vie associative du club.

Nous sommes donc à la recherche de :

- Bénévoles pour aider le bureau (communication, relationnel, ...)
- Bénévoles pour l'organisation des matchs (buvette, matériel, ...)
- Entraîneurs, encadrants (formation offerte et défraiement mensuel)
- Arbitres et juges (formation offerte et défraiement à chaque match)
- Partenaires (mécénat, achat de matériel, publicité, ...)

La participation de bénévoles est essentielle à la vie de l'association : en plus de permettre la bonne tenue des compétitions sportives tout au long de l'année, elle permet de vous enrichir en participant aux différents projets du club, de mettre en pratique vos compétences et d'utiliser cette expérience dans vos projets professionnels.

Si vous ou vos proches êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact par mail à contact@centaures-footus.com

Coach, arbitres et juges

Nous cherchons des personnes motivées et prêtes à s'investir dans le coaching et l'arbitrage, la formation est financée par le club et défraiement mensuel ou au match. **Toutes les personnes sont les bienvenues** : débutants, parents qui souhaitent découvrir le sport de leur enfant, passionnés, joueurs retraités, joueurs actifs qui souhaitent améliorer leur connaissance des règles, nous avons besoin de vous tous.

Pour toute question, merci d'écrire à :

arbitres@centaures-footus.com, direction_foot@centaures-footus.com, direction_flag@centaures-footus.com ou direction_cheer@centaures-footus.com

Section : FOOTBALL AMERICAIN FLAG CHEERLEADING

Je soussigné(e) est intéressé(e) par l'arbitrage et/ou le coaching et souhaite plus d'informations

Le : / /

Signature :

DON FINANCIER

La mise en place et le développement du projet sportif et éducatif du club engendrent de nombreux coûts qui sont loin d'être couverts par la prise de licence ou les subventions publiques.

Aussi vous pouvez grandement aider le club, qui est avant tout le vôtre, en faisant un don financier.

Selon la loi du 1er août 2003 (publiée au journal officiel du 2 août) :

- **Pour les particuliers** les dons bénéficient d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don** (dans la limite de 20% du revenu net).
- **Pour les entreprises, la déduction est de 60%** du montant du don (dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaire).

Une fois le don effectué, un reçu fiscal vous est envoyé par courrier et sera à joindre à votre déclaration de revenus pour bénéficier de la réduction d'impôts.

Ainsi à titre d'exemple :

- un don de 30€, ne vous revient qu'à 10 € après réduction fiscale (12 € pour le don d'une entreprise)
- un don de 100€, ne vous revient qu'à 34 € après réduction fiscale (40 € pour le don d'une entreprise)

Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez contacter le trésorier (mail : tresorier@centaures-footus.com)

DON FINANCIER AUX CENTAURES DE GRENOBLE

(A renvoyer par courrier au 23 Bd Gambetta BP 121 - 38001 GRENOBLE CEDEX 1)

Nom : Prénom : Adresse :

Je soutiens le club des Centaures à hauteur de euros

Je joins mon règlement de : € par chèque à l'ordre des Centaures de Grenoble

Date : / /

Signature :

SYSTÈME DE DÉFRAIEMENT

Afin de récompenser et d'encourager l'investissement et le travail des encadrants et dirigeants qui investissent de nombreuses heures durant la saison nous avons décidé d'instaurer un système de défraiement que nous souhaitons juste et égal pour tous et qui corresponde à la réalité des engagements.

En effet jusqu'à présent les coaches/athlètes ou coaches/parents d'athlètes se voyaient offrir leur licence en échange de leur engagement. D'une part rien n'existait pour les coaches non athlètes. Or le niveau d'engagement est le même voir parfois plus élevé. D'autre part la valeur des licences n'étant pas égale il existait donc une différence de traitement entre sections. Afin d'égaliser la valorisation du travail de tout un chacun nous avons décidé d'instaurer les barèmes ci-dessous.

De ce fait les licences ne seront plus offertes et resteront dues en début de saison aux mêmes conditions que pour l'ensemble des licenciés du club. Enfin ce système a le mérite d'être évolutif pour les prochaines saisons et pourra faire l'objet d'ajustements basés sur différents critères (exemple : le niveau de formation)

Si toutefois le défraiement n'est pas désiré par l'intéressé il est toujours possible d'abandonner la créance au profit d'un cerfa déductible des impôts.

Coachs toutes sections

Tout coach étant inscrit dans la liste du coaching staff officiel dans une section se verra créditer chaque mois d'un montant de 20 € pour une présence complète aux créneaux d'entraînements dont il est responsable.

Sous la responsabilité du coach principal de chaque section un reporting sera envoyé à la direction du club chaque mois. Sur cette base deux défraiements seront réalisés, en décembre et juin pour les périodes de septembre à décembre puis de janvier à juin.

Formations :

Pour rappel, depuis plusieurs années chaque coach se voit également offrir l'opportunité de bénéficier de formations dispensées par la FFFA. Ces formations payantes sont prises en charge et encouragées par le club.

La FFFA oblige les clubs à confier chaque section à un minimum de coaches diplômés pour évoluer en championnat (voir tableau : <http://bit.ly/2DUajol>).

Fonctionnement :

- ▶ 0-2 absences / mois : 20 €
- ▶ 3 absences / mois : 10 €
- ▶ 4 absences / mois : pas de défraiement

Période de travail : septembre à juin (10 mois)

Arbitres / Juges

Les arbitres du club bénéficient également d'un défraiement, cette fois-ci par match couvert.

Barème :

Football Américain & Flag Football

Seniors Elite :

- Journée à domicile : 35 €
- Journée à l'extérieur : 50 €

Cadets/Juniors/Seniors Régional :

- Match à domicile : 15 €
- Match à l'extérieur : 25 €

Cheerleading

Compétition toutes sections :

- Journée à domicile : 35 €
- Journée à l'extérieur : 50 €

Formations :

Chaque arbitre se verra également offrir les formations obligatoires dispensées par la FFFA. L'arbitre qui souhaite évoluer et réaliser un parcours de formation sera évidemment soutenu et accompagné par le club.

Dirigeants

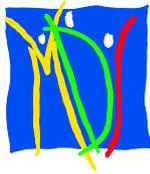
Les membres du bureau élus en assemblée générale se verront offrir un bon d'achat d'une valeur de 200 € à valoir dans la boutique ou sur une prestation du club à la fin de la première année pleine de mandat et ce chaque année de leur mandat.

Nous n'oublions pas non plus l'ensemble des bénévoles qui s'impliquent chaque année sur les événements du club. Nous espérons un jour pouvoir déployer ce système pour tous les bénévoles du club. N'ayant pas les moyens de le faire nous gratifions nos bénévoles dès que cela est possible par un goodies, un repas ou encore en les invitant sur des événements de team building. Enfin nous les accompagnons dans un processus de valorisation des compétences via les outils de France Bénévolat dont les Centaures sont adhérents.

Plus d'informations par mail à contact@centaures-footus.com

PROPOSITION D'ASSURANCE SPORTMUT

Le formulaire proposé par la mutuelle fédérale SPORTMUT est une proposition d'assurance facultative permettant de couvrir certains frais en cas de blessure lors de la pratique du football américain, du flag et du cheerleading. Souscripteur ou non, ce formulaire est à rendre avec le dossier de licence avec la précision de la formule d'assurance choisie ainsi que le chèque de paiement correspondant à la formule choisie (libellé à l'ordre de « La mutuelle des sportifs »).



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés
de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)

M. Mme Melle Nom : Prénom :

Nom de Jeune Fille : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession (nature exacte) :

Téléphones : fixe mobile

Email :

Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit :

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti.

J'ai décidé d'adhérer à SPORTMUT
 de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 60^{ème} anniversaire
Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :
 mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.
 Autres dispositions :

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE					COTISATION ANNUELLE € T.T.C.
Formule A :	A 1 <input type="checkbox"/>	A 2 <input type="checkbox"/>	A 3 <input type="checkbox"/>	A 4 <input type="checkbox"/>	(correspondant au choix retenu)
Formule B :	B 1 <input type="checkbox"/>	B 2 <input type="checkbox"/>	B 3 <input type="checkbox"/>	B 4 <input type="checkbox"/>	
Formule C :	C 1 <input type="checkbox"/>	C 2 <input type="checkbox"/>	C 3 <input type="checkbox"/>	C 4 <input type="checkbox"/>	
Formule D :	D 1 <input type="checkbox"/>	D 2 <input type="checkbox"/>	D 3 <input type="checkbox"/>	D 4 <input type="checkbox"/>	
Formule E :	E 1 <input type="checkbox"/>	E 2 <input type="checkbox"/>	E 3 <input type="checkbox"/>	E 4 <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Autres choix : _____ _____					Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à le

Signature de l'adhérent*

Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive

* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %.

Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE :

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31 ^{ème} jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4 ^{ème} jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70 €	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60 €	
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60 €	
B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30 €	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10 €	
C 1*		91 469,41 €		14,80 €	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90 €	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90 €	
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70 €	
D 1*		121 959,21 €		19,70 €	
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20 €	
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50 €	
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50 €	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10 €	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE 0 / FEDERATIONS

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.